



Présentation des options d'aménagement aux abords de l'école Saint-Roch (1^{er} arrondissement)

Réunion Publique Mairie de Paris Centre

22 septembre 2022

Rappel de la démarche en cours

Le **développement progressif des rues aux écoles** est un engagement de mandature : **l'apaisement de l'espace public** devant les établissements scolaires permet de sécuriser le cheminement des familles et de limiter la pollution de l'air et la pollution sonore.

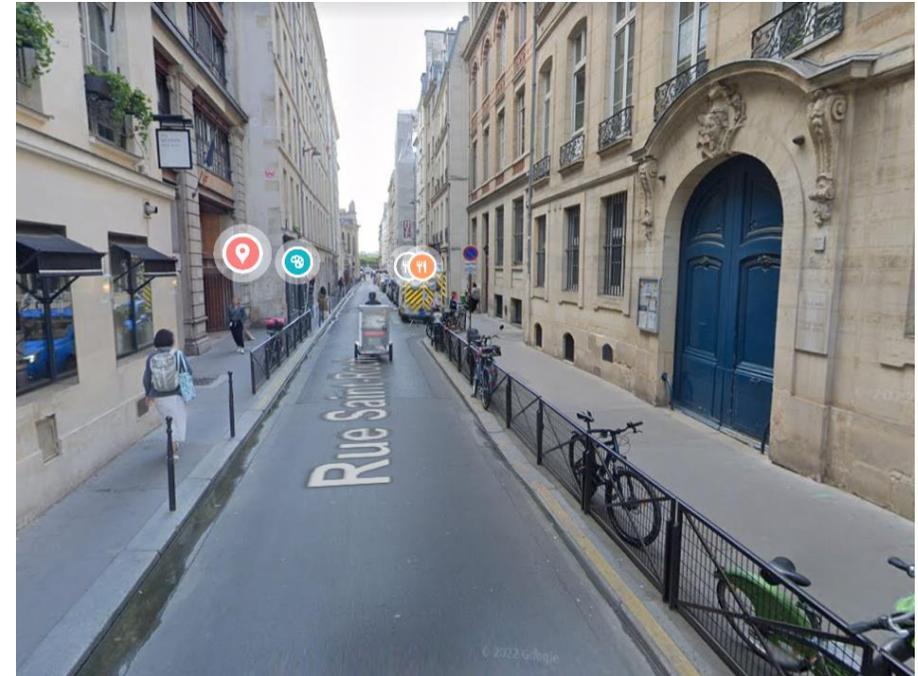
La Mairie de Paris Centre fait le choix de **traiter les rues aux écoles de manière différenciée selon les contextes locaux** : certaines barrières sont fermées avec des ayants droits, certaines sont fermées exclusivement aux horaires d'entrée/sortie des classes, certaines sont fermées sans cadenas, d'autres rues sont des aires piétonnes ouvertes à la circulation locale.

Suite à la concertation sur place le 3 février, **la Mairie de Paris Centre a présenté le 22 juin en réunion publique les orientations retenues** soumises au service de voirie pour instruction.

Deux scénarios d'aménagement ont été proposé par la section territoriale de voirie pour la rue Saint-Roch, la Mairie souhaite recueillir l'avis des acteurs locaux pour choisir l'option retenue.

Rappel du diagnostic réalisé le 3 février 2022 sur place

- Problème de vitesse des véhicules dans la rue, le flux en volume étant largement réduit depuis les restriction d'accès à la rue de Rivoli ;
- Les trottoirs sont trop étroits, en particulier à proximité immédiate de l'école à cause du stationnement 2RM qui empiète sur l'espace piéton ;
- Manque d'un passage piéton en aval de l'école, pour relier directement la crèche en face ;
- Sentiment d'insécurité lié à la conduite trop rapide de vélos, y compris à contre-sens ;
- Manque d'accroches vélo qui conduisent à un stationnement anarchique sur le mobilier urbain



Rappel des orientations retenues par la Mairie de Paris Centre

Des travaux importants prévus sur la crèche et les emprises chantier qui seront vraisemblablement nécessaires sont incompatibles avec un projet d'aménagement lourd à court terme rue Saint-Roch.

Pour la rentrée de janvier 2023 :

- Implantation d'une barrière pivotante au niveau du croisement avec Argenteuil (gestion par l'établissement scolaire et fermeture qu'aux horaires d'entrée et sortie des classes) – **conditionné à l'accord de la préfecture de police**
- Extension du trottoir en amont de l'école avec du mobilier urbain (modèle des « corona-trottoir ») en remplacement du stationnement 2RM
- Marquage d'un passage piéton en aval de l'école

- Des arceaux vélos sont prévus rue d'Argenteuil tout proche, et d'autres pourront être ajoutés en aval de l'école.

Après les travaux de la crèche :

Un projet d'aménagement lourd pourra être retenu dans le cadre de la démarche « embellir votre quartier » dont la consultation s'ouvrira en 2023 pour des travaux après les JO.

Scénarios proposés par la section territoriale de voirie

La section territoriale de voirie propose deux esquisses répondant aux orientations d'aménagement retenues, et tenant compte des contraintes réglementaires ou techniques identifiées à ce stade.

La préfecture de police est sollicitée en parallèle pour vérifier son accord de principe sur la mise en place d'une barrière, fermée aux seuls horaires d'entrée et sortie des classes. Elle dispose d'un droit de véto. Son avis devrait être connu en octobre / novembre.

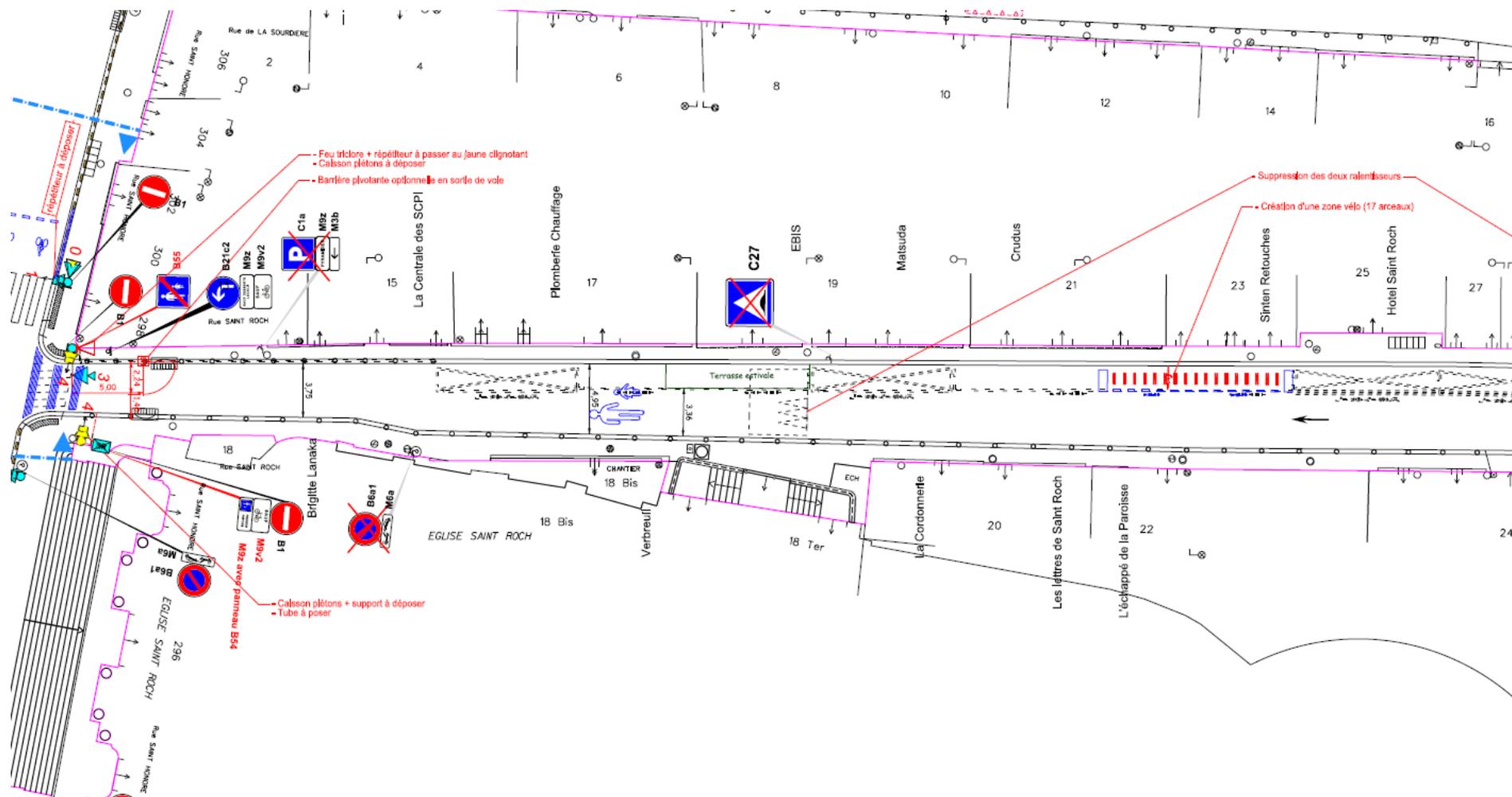
Les deux scénarios ont des points commun :

- Passage piéton en aval de l'école
- Extension du trottoir (par mobilier urbain) au niveau du stationnement deux-roues avant l'école
- Ajout d'arceaux pour vélos

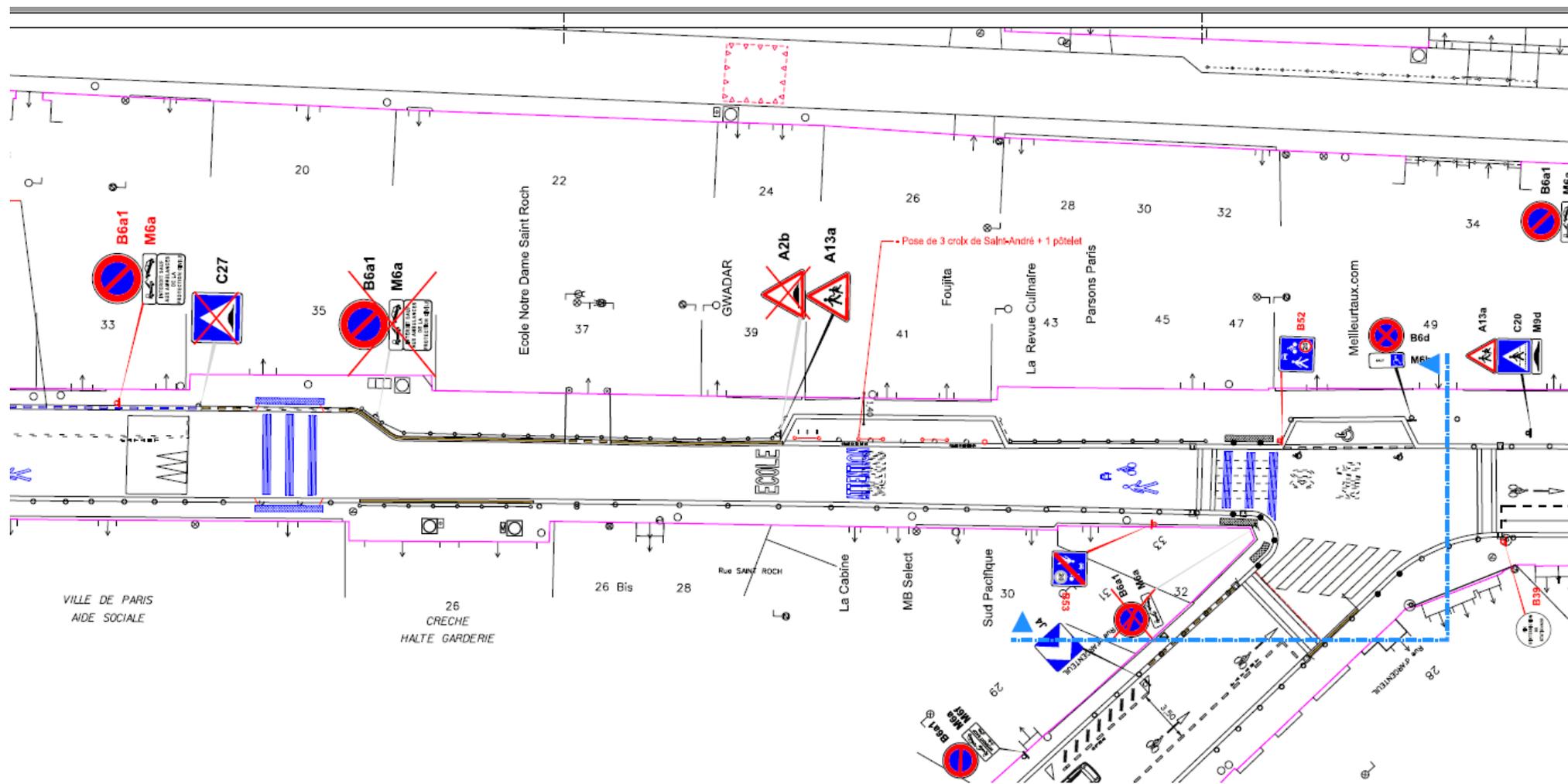
Ils diffèrent en revanche sur le statut de la rue :

- Soit passage en aire piétonne, compatible avec la pose de barrière
- Soit passage en zone de rencontre, sans barrière

Scénario « aire piétonne »



Scénario « zone de rencontre »



Comparaison des scénarios :

	Aire piétonne 	Zone de rencontre 
Circulation autorisée	Desserte interne uniquement	Pas de restriction
Vitesse autorisée	Au pas	20 km/h
Maintien des ralentisseurs et du marquage au sol « école »	Non	Oui
Barrière pivotante	Oui	Non
Maintien des zones de livraison	Non, avec arrêt possible en pleine voie	Oui et création de zones supplémentaires
Maintien des barrières de protection devant l'école	1 sur 2 pour rendre perméable la rue	Toutes

Comparaison des scénarios :

	Aire piétonne 	Zone de rencontre 
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Barrière pivotante qui permet de piétonner la rue aux heures d'entrée et sortie des classes • Possibilité de mettre à jour les GPS pour que la rue ne soit plus dans les itinéraires conseillés pour simplement passer (transit) 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de zones de livraison pour canaliser les arrêts sauvage • Maintien du ralentisseur et des barrières qui peuvent être utiles en tout temps, hors heure d'entrée / sortie des classes
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression du ralentisseur • Suppression de toutes les zones livraisons avec risque de stationnement sauvage • Les barrières supprimées devant l'école ne protègent plus quand la barrière pivotante est ouverte • Difficulté de faire respecter la vitesse du pas pour les véhicules vu la ligne droite 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de barrière pivotante qui était la demande principale de la communauté scolaire



Merci !
Échangeons

Réunion publique rue Saint-Roch 22 septembre 2022